

## 20 ans de gestion des bords de routes

François NAVEAU – Marc CLIGNEZ

En Wallonie, un grand nombre d'espèces végétales ont été identifiées sur les talus et accotements du réseau routier. Qu'elles soient communes, rares ou en voie de raréfaction, beaucoup appartiennent à des associations végétales typiques des prairies peu fertilisées, réservées à la fauche ou à un pâturage extensif. Dans le passé, ces prairies étaient largement répandues dans le paysage mais, en raison de l'urbanisation et de l'augmentation de la productivité au sein des terres agricoles, elles ont fortement régressé. Cette raréfaction confère aux bords de routes abritant les derniers témoins de ces végétations, une valeur conservatoire non négligeable renforcée dans certains cas, par la présence d'espèces protégées.

Après avoir interdit en 1984, l'utilisation des produits herbicides sur certains lieux publics dont les bords de routes, la DGO3 du Service Public de Wallonie, a introduit en 1995, dans le cadre de la deuxième « **Année Européenne de la Conservation de la Nature** » la convention "**Bords de routes**" dont l'objectif principal était de conserver la richesse biologique de ces milieux, en limitant leur gestion intensive aux seules zones de sécurité et de contraintes techniques et en invitant les gestionnaires de voiries à pratiquer un fauchage annuel tardif sur le reste des talus et accotements du réseau routier. De la sorte, l'application de la convention a permis de mettre en place une gestion des bords de routes qui permet d'atteindre les critères de sécurité routière tout en apportant une première solution au nouveau défi des bords de routes : participer à la préservation du patrimoine naturel régional. Néanmoins, une seule forme de gestion peut-elle répondre positivement aux contraintes environnementales et aux exigences écologiques de toutes les espèces ? Il est fort probable que la gestion proposée devra être adaptée dans un certain nombre de cas.

En 2014, la campagne de fauchage tardif des bords de routes est d'application dans 223 communes, soit 85% des communes de la Région.

Cette large participation des communes permet une application du fauchage tardif sur plus de 15.000 km de bords de routes, ce qui représente, selon les estimations du Département de la Nature et des Forêts, une superficie d'environ 3.200 ha, répartis sur l'ensemble du territoire de la Région.

Ces habitats linéaires abritent une faune et une flore diversifiées et dans certains cas de haute valeur patrimoniale. De 1998 à 2013, 7.500 relevés botaniques ont été réalisés sur les abords des axes de communication, essentiellement le long des routes communales. Ceux-ci ont permis d'identifier 851 espèces végétales, dont 66 espèces présentent un statut de protection et 35 autres sont reprises dans la liste rouge des espèces rares ou menacées en Wallonie. La présence d'habitats naturels variés dont certains qualifiés d'intérêt communautaires ou s'en rapprochant, est également révélée. De par cette présence, les abords des voiries sont aussi dénommés « dépendances vertes des axes de communication ».

Cette campagne concerne également des dépendances gérées par diverses administrations wallonnes (DGO1 et DGO2 en particulier) mais également des éléments surfaciques comme des gazons convertis progressivement en prairies de fauche chez les partenaires du Réseau Wallonie Nature (par ex : les intercommunales INASEP, AIDE ou AIVE). Aussi, depuis son lancement, elle s'enrichit annuellement de nouveaux sites.

En raison de l'étendue du réseau routier en Wallonie, 80.718 km de routes et autoroutes dont 72.755 km de routes communales, la campagne d'inventaires se poursuit et chaque année, de

nouveaux sites intéressants ou remarquables par la présence d'espèces protégées ou rares, sont identifiés.

Ces inventaires contribuent à identifier les habitats naturels et les habitats d'espèces présents le long des voies de communication afin de leur assurer, par une gestion appropriée, un état de conservation favorable. Cet état peut être obtenu par l'application du fauchage tardif ou par la définition d'une gestion plus spécifique, mettant en œuvre une méthode et un matériel adapté. De la sorte, les bords de routes soumis à une gestion écologiquement raisonnée permettent de constituer sur le territoire, un maillage écologique dans lequel ils apparaissent comme des habitats ou des lieux de nourrissage pour de nombreuses espèces de la faune et de la flore sauvages et comme des corridors biologiques ou des habitats relais dans la migration des espèces. Ils participent au bon fonctionnement du réseau écologique et des réseaux écologiques spécifiques.

En raison du caractère linéaire des bords de routes et de leurs faibles largeurs, la végétation observée sur un bord de route résulte de l'action combinée de facteurs propres au bord de la route (caractéristique édaphique, situation et exposition au soleil, modalités de gestion du bord de route, etc.) mais également de facteurs externes (climat régional, modalités de gestion des parcelles voisines etc.).

La campagne de fauchage tardif des bords de routes est parfois l'occasion pour le gestionnaire des voiries de diminuer le coût du fauchage. Une diminution de la surface à faucher est dans bien des cas, simultanément recherchée, encouragée par l'idée qui prévaut que chaque intervention de l'homme est néfaste pour la nature. Dans ce cas, il est nécessaire de rappeler que c'est le pastoralisme, une tradition ancienne qui consistait à faire parcourir les animaux du village rassemblés en une herde sur de vastes étendues de pâturages gagnés sur la forêt, qui a largement contribué à l'expansion des espèces caractéristiques des prairies maigres car peu fertilisées. L'abandon du fauchage sur les bords de routes, souvent considérés comme le dernier refuge pour les espèces des prairies maigres, a comme conséquence un embroussaillage progressif des talus et accotements, ce qui porte un coup d'accélérateur à la régression des espèces caractéristiques de ces prairies.

La plantation d'arbres d'alignement ou de haies sur les bords de routes avec comme conséquence une augmentation de l'ombre portée sur la végétation herbacée abouti généralement, en l'absence d'une taille régulière, au même résultat.

Aussi, l'abandon du fauchage peut se traduire par une perte importante de biodiversité au niveau des espèces végétales notamment. Ici, le vocable « fauchage » est utilisé également pour parler de la technique du mulching qui consiste à hacher l'herbe en fins morceaux à l'aide de fléaux. La matière végétale broyée, en se décomposant sur place, va libérer les éléments fertilisants qui la composent. Ceux-ci, en retournant dans le sol, entretiendront son niveau de fertilité. Cette technique rapide et peu coûteuse, est largement utilisée pour l'entretien des bords de routes car elle est adaptée au profil irrégulier des bords de routes. Elle est très différente d'un vrai fauchage où l'herbe est coupée dans sa partie inférieure à l'aide de couteaux et évacuée après quelques jours. Cette technique tend à faire diminuer le niveau de fertilité du sol.

L'intensification de la production agricole, nécessitant de nombreux apports de fertilisants et l'usage de produits herbicides, engendre dans bien des cas, une modification de la composition floristique des bords de routes. Certaines espèces peuvent régresser jusqu'à disparaître, tandis que d'autres font leur apparition et progressent.

Celle-ci est d'autant plus forte et rapide que le bord de route est exposé aux facteurs d'altération. La conversion d'une prairie en culture du maïs est un exemple frappant. Dans ce cas, la végétation du bord de route évolue généralement rapidement vers une végétation dominée par des espèces rudérales, souvent nitrophiles. Le retour vers une végétation caractéristique des prairies maigres nécessitera l'application d'un programme de restauration du bord de route suivi d'une gestion régulière du site.

Au niveau des altérations, notons également que chaque année des bords de routes disparaissent sous les pelleteuses ou les charrues.

## Conclusions

L'opération de fauchage tardif mise en place en 1995 a permis de faire connaître les bords de routes et leur richesse biologique à un public plus large que celui des naturalistes. En 20 ans, la prise de conscience de l'intérêt des bords de routes pour la conservation de la nature s'est répandue au sein de la population et aujourd'hui, plus qu'hier, un grand nombre de gestionnaires publics ou privés ne sous estiment plus ces milieux et sont prêts à mener des actions en vue de leur préservation ou de leur restauration.

Une gestion des bords de routes favorable au développement de la flore et de la faune sauvages a sa place dans un aménagement et une gestion du territoire où des mesures sont prises en faveur du développement du réseau écologique notamment par le biais de Natura2000. Elle implique l'octroi des moyens nécessaires à la protection des réserves naturelles, et des sites Natura2000 mais également au développement de la nature sur l'ensemble du territoire dont les terres agricoles sur lesquelles une extensification de la production est réalisée. Cette démarche se doit également de considérer les bords de routes et d'autoroutes, les bords des voies hydrauliques, les bords des lignes de chemin de fer et tous les espaces qui n'ont aucune fonction économique et dont le caractère semi-naturel contribue à la richesse naturelle d'une région et au bon fonctionnement du maillage écologique.